

Procès-verbal du conseil municipal de Laveissière du 9 avril 2025

Présents : Daniel Meissonnier, Lucien Queille, Christian Doniol, Alexandre Albisson, Nadine Rodier, Bruno Berthui, Fabien Vidal, Béatrice Bertrand

Représentés : Isabelle Brunhes (représentée par Lucien Queille), Fabien Lagloire (représenté par Bruno Berthui).

Secrétaire de séance : Alexandre Albisson

La séance commence à 9h25.

Lors de la dernière séance du conseil municipal, la délibération relative au Compte Unique Financier n'avait pas pu être votée, puisque le quorum n'était pas atteint (7 présents).

L'article L. 2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Compte Unique Financier

Daniel Meissonnier sort de la salle.

Lucien Queille prend la présidence de la séance.

Pour le budget général :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	422 891,15	0,00	1 985,29	0,00	424 876,44
Opérations exercice	1 418 155,64	1 625 591,61	487 432,35	366 867,03	1 905 587,99	1 992 458,64
Total	1 418 155,64	2 048 482,76	487 432,35	368 852,32	1 905 587,99	2 417 335,08
Résultat de clôture		630 327,12	118 580,03			511 747,09
Restes à réaliser	0,00	0,00	475 581,41	275 328,28	475 581,41	275 328,28
Total cumulé	0,00	630 327,12	594 161,44	275 328,28	475 581,41	787 075,37
Résultat définitif		630 327,12	318 833,16			311 493,96

Nadine Rodier explique qu'elle s'abstiendra, parce qu'elle regrette le manque de concertation sur certains projets (parking de la micro-crèche + entrée d'Insalut).

Le conseil municipal procède au vote à main levée : 1 abstention (Nadine Rodier), 8 pour.

Pour l'eau et l'assainissement :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	3 940,49	0,00	1 952,97	0,00	5 893,46
Opérations exercice	115 376,06	106 414,23	89 047,37	79 097,55	204 423,43	185 511,78
Total	115 376,06	110 354,72	89 047,37	81 050,52	204 423,43	191 405,24
Résultat de clôture	5 021,34		7 996,85		-13 018,19	
Restes à réaliser	0,00	0,00	252 640,90	257 443,00	252 640,90	257 443,00
Total cumulé	5 021,34	0,00	260 637,75	257 443,00	239 622,71	257 443,00
Résultat définitif	5 021,34		3 194,75		-8 216,09	

Le conseil municipal procède au vote à main levée : 9 pour.

Pour la micro-crèche :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	49 796,78	0,00	0,00	0,00	49 796,78
Opérations exercice	204 488,89	179 851,38	0,00	0,00	204 488,89	179 851,38
Total	204 488,89	229 648,16	0,00	0,00	204 488,89	229 648,16
Résultat de clôture		25 159,27				25 159,27
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	25 159,27	0,00	0,00	0,00	25 159,27
Résultat définitif		25 159,27				25 159,27

Le conseil municipal procède au vote à main levée : 9 pour.

Pour le lotissement d'Insalut :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	50,08	20 000,00	0,00	0,00	50,08	20 000,00
Total	50,08	20 000,00	0,00	0,00	50,08	20 000,00
Résultat de clôture		19 949,92				19 949,92
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	19 949,92	0,00	0,00	0,00	19 949,92
Résultat définitif		19 949,92				19 949,92

Le conseil municipal procède au vote à main levée : 9 pour.

Pour le lotissement du Pradel :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
Total	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
Résultat de clôture		20 000,00				20 000,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
Résultat définitif		20 000,00				20 000,00

Le conseil municipal procède au vote à main levée : 9 pour.

La séance est levée à 9h35.